

Direction du groupe · Hilfigerstrasse 1 · CH-3000 Berne 65

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Kochergasse 6
3003 Berne

Berne, le 15 septembre 2015

Projet de rapport sur la tarification de la mobilité: prise de position des CFF.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position à propos du projet de rapport sur la tarification de la mobilité du 27 mai 2015. Les CFF saluent l'état des lieux réalisé par le DETEC au sujet de la tarification de la mobilité, envisagée comme une option possible à long terme. En vue de la concrétisation, les CFF considèrent qu'il doit être impérativement tenu compte des conditions suivantes:

- L'accès au chemin de fer doit rester simple pour la clientèle. Il faut garantir un accès libre à des transports publics à prix raisonnable, dans le respect de la protection des données.
- La primauté tarifaire des entreprises de transports publics doit être préservée et le financement du changement de système dans les transports publics doit être assuré.
- La tarification de la mobilité doit être introduite simultanément pour tous les modes de transport afin d'éviter les transferts vers la route. Il est important ici que les coûts variables de la route et du rail du point de vue du client évoluent de manière parallèle.
- Les CFF sont favorables à la structure modulaire décrite dans le projet de rapport sur la tarification de la mobilité. La conception d'une tarification de la mobilité doit prendre en compte le fait qu'aujourd'hui déjà, le prix du sillon prévoit une différenciation en fonction

CFF SA

Direction du groupe
Hilfigerstrasse 1 · 3000 Berne 65 · Suisse
Téléphone +41 51 285 00 10
andreas.meyer@sbb.ch · www.cff.ch

du moment et de la demande (facteur de demande aux heures de grande affluence dans le prix de base, facteur de charge du réseau pour l'énergie).

- Dans tous les cas, il convient de saluer une manière de procéder qui tient compte des coûts externes des différents modes de transport et de leur emprise sur le territoire, selon le principe de l'utilisateur payeur.

Outre les aspects techniques, des conditions sociales doivent aussi être remplies avant la généralisation d'une tarification de la mobilité. Seul l'assouplissement des formes de travail permettra aux pendulaires de réagir à des tarifs variables en fonction des horaires. Avec d'autres employeurs, les CFF ont dès lors lancé l'initiative Work Smart. Dans le cadre de la tarification de la mobilité, les CFF seraient favorables à un plus fort engagement de la Confédération dans l'encouragement des formes flexibles de travail et l'adaptation des horaires des écoles et autres instituts de formation.

Indépendamment de la question de la tarification de la mobilité, les CFF élaborent, en collaboration avec la branche des transports publics, d'autres mesures à court et à moyen termes visant à améliorer la répartition de la fréquentation sur une journée, par exemple l'amélioration de l'information à la clientèle ou les billets dégriffés à prix plus attractifs.

On peut d'ailleurs se demander s'il est possible d'introduire une tarification de la mobilité dans un système ouvert sans places assises garanties et sans obligation de réserver. Il convient d'accorder une attention particulière au bon accueil que la clientèle réserve au système de transports publics suisse.

Merci de prendre ces considérations en compte. Outre les soussignés, Bernhard Meier (meier.bernhard@sbb.ch) répondra volontiers à vos questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Andreas Meyer
CEO

Jeannine Pilloud
Responsable Voyageurs
Membre de la Direction du groupe